

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique du cours d'eau du Bouchat à Verrières-en-Forez Action Aqua3 du CT LVA - Année 2026

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu l'article 9 des statuts de Loire Forez agglomération relatif à la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°2 du conseil communautaire en date du 6 avril 2021 actant l'élection de conseillers délégués,
- Vu la délibération n°2 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2024 donnant délégation au président,
- Vu la délibération n°37 du conseil communautaire en date du 12 septembre 2023 validant le contrat territorial Lignon, Vizézy, Anzon 2024-2029,
- Vu la délibération n°129 du 9 novembre 2023 du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui approuve le contrat territorial du Lignon du Forez pour la période 2024-2026,
- Vu l'arrêté n°2021ARR0203 en date du 11 avril 2021 donnant délégation à Madame Stéphanie FAYARD, conseillère déléguée à la politique des rivières et à la GEMAPI,
- Considérant la nécessité de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réalisation de travaux de restauration hydromorphologique du cours d'eau du Bouchat à Verrières-en-Forez sur l'année 2026,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention pour la réalisation de travaux restauration hydromorphologique du cours d'eau du Bouchat sur la commune de Verrières-en-Forez dans le cadre de l'action Aqua3 du contrat territorial Lignon du Forez, pour l'année 2026, auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

La demande de subvention sera réalisée selon le plan de financement estimatif ci-dessous :

Action	Montant estimatif en HT	AELB Aide de 50 %	Reste à charge LFa
CT LVA - Aqua3 - Restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	7 225 €	3 613 €	3 613 €

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 04/03/2026

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*